



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents** Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;  
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;  
Yonnet Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseine, Thibault Wauthier, Agnès Vanden Bremt, Sabrina Djerroud, *Echevins* ;  
Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Maude Van Gyseghem, Laure De Leener, Gladys Kazadi, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Marc Hermans, Chantal Dubocage, Regine Heijvaert, Nathalie Mayor, Benjamin Vanhoeke, Alain Wauters, *Conseillers communaux* ;  
Jean-François Culot, *Président du CPAS* ;  
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

**Excusés** Pierre Tempelhof, Abdallah Jouglaf, *Conseillers communaux*.

**Séance du 25.11.21**

---

**#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - approbation #**

---

Séance publique

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Finances**

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 40 et 41 par. 1 à 3 de la loi du 20 novembre 1962 portant réforme des impôts sur les revenus;

Vu la lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 février 1996 concernant l'ordonnance du 22 décembre 1995 modifiant certaines taxes régionales et plus particulièrement la suppression de l'article 2 de l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative au précompte immobilier;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2020 relative aux centimes additionnels au précompte immobilier, rendue exécutoire par la Région de Bruxelles-Capitale le 22 janvier 2021, pour un terme expirant le 31 décembre 2021;

Vu la situation financière de la commune;

Considérant la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Il sera perçu pour l'exercice 2022, 3.190 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2:

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3:

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 17 votes positifs, 5 votes négatifs, 3 abstentions.

*Non : Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Geoffrey Van Hecke, Chantal Duboccage, Nathalie Mayor.*  
*Abstentions : Maude Van Gyseghem, Vincent Lurquin, Regine Heijvaert.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,  
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,  
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME  
Berchem-Sainte-Agathe, le 26 novembre 2021

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe Rossignol

Christian Lamouline